

**CONDITIONS GENERALES DE L'APPEL A CANDIDATURE  
DES CONCURRENTS A LA COMPETITION  
« L'ANNEAU : LE PLUS GRAND ESCAPE GAME DE FRANCE »  
(CI-APRES DESIGNÉES « LE REGLEMENT »)**

**PREAMBULE CONTRACTUEL**

French TV, société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 532 275 823, dont le siège social est situé 141 avenue de Wagram à 75017 Paris (ci-après dénommée (ci-après désignée « **la Société** ») envisage d'organiser un concours consistant notamment en une compétition d'épreuves, d'une douzaine de personnes environ, en haute montagne et s'étalant sur une période pouvant aller de dix (10) à trente (30) jours avec séjour sur les lieux dans des conditions rudimentaires (ci-après désignée « **la Compétition** »).

La gagnante ou le gagnant de la Compétition remportera une somme pouvant aller jusqu'à 100 000 euros.

Dans ce cadre, la Société organise les sélections permettant de choisir les concurrents de la Compétition ; la Compétition pourrait se dérouler à compter du 1er mars 2025.

La Société envisage de produire la captation audiovisuelle de la Compétition, sous forme d'un épisode et/ou de plusieurs épisodes, intitulé(s) provisoirement ou définitivement « L'ANNEAU : LE PLUS GRAND ESCAPE GAME DE FRANCE » (ci-après inclus dans la désignation « **Compétition** » ou bien, pour s'en distinguer au contraire et si besoin sous la désignation « **le Jeu TV** ») destiné(s) notamment, en cas d'aboutissement du projet, à être diffusé(s) sur les chaînes de télévision du groupe FRANCE TELEVISIONS (ci-après désigné « **le Primo-Diffuseur** ») ainsi que sur tout réseau de communication électronique et/ou services de media audiovisuels et sur tout support de réception et de diffusion fixe et/ou mobile à destination du monde entier et pendant une durée égale à durée légale française des droits d'auteur.

Le présent préambule fait partie intégrante du Règlement.

**ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA SELECTION DES CANDIDATS**

**1.1. Acceptation des conditions de sélection par les candidats**

La participation aux sélections (ci-après la/les « **Sélection(s)** ») implique de la part des candidats l'acceptation sans restriction ni réserve de tout et partie des conditions de sélection stipulées dans le présent Règlement (ci-après désignées les « **Conditions de Sélection** »).

**1.2. La Sélection est ouverte exclusivement à toute personne physique répondant aux conditions cumulatives suivantes :**

- être majeure (18 ans révolus) au jour de la présentation de sa candidature aux Sélections,
- disposer à même date de sa pleine et entière capacité juridique,
- comprenant et parlant couramment la langue française,
- souhaitant participer à la Sélection dans le seul but, à l'exclusion de tout autre, de participer à la Compétition,
- être libre et disponible afin de participer à la Compétition, étant précisé que la Compétition aura une durée comprise entre dix (10) jours et trente (30) jours consécutifs en haute montagne,
- n'étant lié par aucun acte juridique (notamment contrat) susceptible d'empêcher sa participation à la Compétition ou au Jeu TV,
- ayant la possibilité de résider ou séjourner et de travailler légalement en France,
- n'étant lié par aucun acte juridique (notamment contrat) susceptible de restreindre la possibilité pour la Société et/ou le Primo-Diffuseur d'exploiter l'un quelconque des attributs des droits de la personnalité du candidat (image, silhouette, voix, nom, prénom, pseudo, biographie etc.),
- acceptant que tous les attributs de ses droits de la personnalité soient utilisés, captés, enregistrés, adaptés, montés et communiqués notamment dans les conditions de l'Article 4 ci-dessous du Règlement, pour les besoins de la Sélection et de la Compétition,
- étant titulaire d'un casier judiciaire vierge et n'ayant jamais fait l'objet et/ou ne faisant pas l'objet de mise en examen et/ou de condamnation judiciaire pénale, compte-tenu du respect par la Société des lois, règlements applicables et de ses engagements vis-à-vis du Primo-Diffuseur,

- n'ayant commis aucun acte pénalement sanctionnable qui pourrait, s'il venait à être révélé, perturber la Sélection et/ou la Compétition et/ou la sécurité ou la santé physique et/ou mentale de l'un des membres de la Sélection et/ou de la Compétition et/ou des équipes de la Société et porter atteinte à leur réputation et/ou à celle de la Société (ou de ses ayant-droit et/ou cause dont le Primo-Diffuseur notamment) et/ou qui serait préjudiciable au bon déroulement et/ou au succès de la Sélection et/ou de la Compétition et/ou du JEU TV et/ou pourrait entraver l'exploitation de ce dernier,
- n'ayant aucune contre-indication médicale à pratiquer des activités sportives intenses et en collectivité, notamment mais non exclusivement en haute montagne (entre 2000 et 3 200 mètres),
- n'ayant aucune contre-indication d'ordre psychologique pour participer à une compétition notamment, mais non exclusivement, dans des conditions de vie rudimentaires en collectivité et en haute montagne,
- ne faisant partie ni du personnel (ni de sa famille) des sociétés du groupe auquel appartient la Société ni de ceux du Primo-Diffuseur ni de ceux des partenaires de la Société pour la Compétition (sponsor, prestataires etc.)
- pouvant justifier être titulaire d'une assurance responsabilité en cours de validité et ce jusqu'à la fin de la Compétition,
- acceptant la politique de confidentialité de la Société visés à l'Annexe du Règlement,
- et plus généralement, acceptant sans restriction ni réserve tous les termes et conditions du présent Règlement en tout et partie.

### 1.3. Engagement des candidats pris du seul fait de la présentation de leur candidature

Par le simple fait de leur candidature aux Sélections, les candidats déclarent et garantissent qu'ils ont pris connaissance de l'intégralité du Règlement et de son Annexe et qu'ils remplissent, sans restriction ni réserve tout et partie des Conditions de Participation stipulées à l'Article 1.2. qui précède (ci-après désigné « **le(s) Candidat(s)** »).

Les Candidats participants aux Sélections autorisent toutes vérifications concernant, notamment, leur identité, leur domicile, et plus généralement celles relatives aux Conditions de Participation fixées ci-dessus à l'Article 1.2. du Règlement.

Toute déclaration inexacte est susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société et/ou le Primo-Diffuseur et pourra entraîner l'élimination et/ou la suspension de la participation du Candidat aux Sélections.

En cas de manquement aux Conditions de Sélection et/ou de fausse déclaration, la Société prendra toute décision qu'elle estimerait adaptée, notamment (mais non exclusivement) en rappelant au Candidat les Conditions de Sélection et lui demandant de s'y conformer dans les plus brefs délais et/ou en éliminant purement et simplement sa candidature.

Les Candidats sélectionnés pour participer à la Compétition devront satisfaire et accepter les conditions du règlement de la Compétition qui leurs seront présentées par la Société et tous les actes connexes y afférents et accepter et signer tous les documents nécessaires pour permettre une participation effective à la Compétition.

### 1.4. Données personnelles des Candidats

Les Candidats sont informés qu'afin de pouvoir prendre en compte leur participation à la Sélection d'une part et répondre à ses obligations légales et réglementaires d'autre part, certaines données personnelles du Candidat (comme par exemple prénoms, noms, adresses, date de naissance, numéros de téléphones, photographie, CV, captations audio et/ou visuelles etc.), ci-après désignées « **les Données Personnelles** ») sont recueillies, stockées, traitées et transférées par la Société au sein de ses différents services participant à la Sélection et/ou aux entités du groupe auquel la Société appartient et/ou à tout partenaire de la Société sur la Sélection et/ou la Compétition (notamment le Primo-Diffuseur) conformément à la Politique de Confidentialité de la Société reproduite à l'Annexe du Règlement (ci-après la « **Politique de Confidentialité** ») ainsi qu'à toute institution habilitée à en connaître par l'effet de la loi et des règlements.

Le Candidat est informé que la Société s'engage à respecter strictement les règles de sécurité, de confidentialité et d'intégrité des Données Personnelles afin de garantir leur protection et à ne faire aucun autre usage que celui stipulé au Règlement. Notamment, aucun usage commercial des Données Personnelles ne sera effectué par la Société.

Les Données Personnelles seront conservées pendant les durées mentionnées dans la Politique de Confidentialité.

Aucun dossier de candidature ne sera retourné et seuls les Candidats retenus seront contactés par la Société à quelque étape de la Sélection que ce soit.

Conformément à ses obligations légales, la Société rappelle au Candidat qu'en application du règlement référencé 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et leurs transposition en droit français (ci-après désigné le « **RGPD** ») toute personne dispose, dans la limite des obligations



légales de conservation, des droits d'accès, de rectification, d'opposition mais aussi à l'effacement, à la limitation et à la portabilité ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses Données Personnelles en cas de décès.

Les Candidats pourront également exercer leur droit à la portabilité afin de pouvoir obtenir une copie de leur Données Personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Pour exercer ces droits, les Candidats pourront adresser leur demande à tout moment à la Société par mail à l'adresse suivante : [contactrgpd@frenchtv.fr](mailto:contactrgpd@frenchtv.fr) ou à l'adresse postale suivante par lettre recommandée avec accusé de réception :

FRENCH TV  
Service Juridique-RGPD  
24 rue du Gouverneur Général Eboué  
92130 Issy-Les-Moulineaux

Enfin, si le Candidat estime que le traitement de ses Données Personnelles n'est pas conforme à la réglementation, il dispose d'un droit de plainte auprès de l'autorité compétente de contrôle, à savoir la Commission Nationale Informatique et Libertés dite « CNIL » qui peut être contacté à l'adresse suivante « CNIL – Service des Plaintes - 3 Place de Fontenay – TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Il est précisé que la gestion éventuelle des Données Personnelles par tout tiers autre que la Société, dans l'hypothèse où ces données auraient été initialement collectées par des sociétés tierces, est du ressort exclusif desdites sociétés. Toute question et/ou réclamation concernant la collecte, le traitement et/ou la conservation et/ou la circulation des données personnelles des Candidats concernées par ces tiers devra leur être adressée directement.

### **1.5. Respect des lois et Règlements**

Le respect des droits de l'Homme, objet de la Déclaration Universelle du 10 décembre 1948 ainsi que plus généralement les principes de valeur constitutionnelle et d'ordre public, et parmi eux particulièrement, mais non exclusivement, ceux de la dignité de la personne, de la présomption d'innocence, de l'égalité femmes-hommes, et de l'interdiction du harcèlement de quelque nature qu'il soit, en tant que composant de l'ordre public, constituent une des caractéristiques majeures de l'esprit devant animer la Société, la Sélection, les Candidats, les Candidats qui concourent à la Compétition.

En conséquence, le Candidat s'engage, sans autre formalité que le simple fait de présenter sa Candidature, à respecter ces droits en toute circonstance et notamment dans toute manifestation ou sur tout média faisant l'objet d'un relais public et particulièrement - mais non exclusivement - pour et pendant, si il y est retenu (i) la Sélection, et (ii) la Compétition en s'abstenant en particulier toute atteinte ou discrimination à l'encontre de toute personne, tiers ou non, durant, si il y est retenu, (i) la Sélection, et (ii) la Compétition du fait de leur croyance, de leur sexe, de leur origine ou de leur choix de vie et en s'abstenant de toute atteinte à l'ordre public (*a fortiori* pénal) et/ou aux bonnes mœurs telles que définies par le droit positif. Tout manquement du Candidat à cet engagement sera de nature à exclure sa Candidature à toutes les Étapes de la Sélection et/ou de la Compétition, sans préjudice de tous dommages et intérêts en réparation du préjudice ainsi nécessairement causé, à la Société et au Primo Diffuseur du fait de ladite atteinte.

### **1.6. Respect du secret des affaires et non divulgation du savoir-faire de la Société**

Le Candidat, s'il est sélectionné, pourra avoir accès dès l'Étape 1 telle que ci-dessous décrite à l'Article 3.1 du Règlement, aux secrets de fabrique de la Société de ses équipes et à leur savoir-faire notamment technique, de production, artistique mais aussi d'organisation (etc) et plus généralement à tout ce qui a trait au secret des affaires.

La Société évolue dans un secteur économique très concurrentiel et médiatisé, toute violation du secret des affaires de la Société serait donc susceptible d'entraîner de graves et substantiels préjudices à son encontre.

En conséquence, le Candidat s'engage expressément à ne divulguer aucune des informations (notamment artistiques, économiques et/ou juridique et/ou technique afférentes aux activités de la Société), ni aucune documentation même partiellement et de quelque nature qu'elle soit et sur quelque support que ce soit (échanges de mails, planning, juridique, plans, études, conceptions, projets, réalisations étudiées et/ou développées au sein de la Société pour son activité, pour le compte de clients de la Société notamment).

Le Candidat s'engage également à conserver les plus grandes discrétions et retenues sur l'ensemble des renseignements qu'il pourra recueillir à l'occasion de la Sélection s'il y participe. Notamment, mais non exclusivement, le Candidat s'engage à faire preuve de retenue et de réserve sur tout media et notamment sur les réseaux sociaux et s'engage à ne pas dénigrer ou tenir des propos inappropriés et/ou déplacés sur la Société et/ou ses activités.

**ARTICLE 2 – CANDIDATURE A LA SELECTION****2.1. Durée de la Sélection**

La Sélection est ouverte aux Candidats à compter des présentes.

La Sélection prendra fin au plus tôt le samedi 30 novembre 2024 si le nombre de Candidats souhaité par la Société pour la Compétition est atteint ; dans le cas contraire, à toute autre date ultérieure choisie à la discrétion de la Société. L'une et/ou l'autre/les autres date(s) sont ci-après désigné(es) « **Date de Fin de la Sélection** »).

La **Date de Fin de la Sélection** sera dûment communiquée au public ultérieurement par tout moyen à la convenance de la Société et le cas échéant sera concomitante au début de la Compétition.

**2.2. Procédure de Candidature à la Sélection**

Toute personne souhaitant devenir Candidat devra présenter sa candidature avant la Date de Fin de la Sélection (ci-après désigné « **la Candidature** »).

Pour être recevable à la Sélection, la Candidature devra suivre la procédure suivante :

- soit répondre en ligne depuis le site de FRANCE TELEVISIONS depuis le site de FRANCE TELEVISIONS disponible depuis le site de francetelevisions.fr à soit à l'adresse <https://www.francetelevisions.fr/et-vous/participer-a-une-emission> puis en sélectionnant le lien Anneau soit directement à l'adresse <https://www.francetelevisions.fr/et-vous/participer-a-une-emission/anneau-2024-33598>,
- soit répondre par courriel, en un seul et unique mail d'au maximum 10Go à l'adresse suivante : [castinganneau@frenchtv.fr](mailto:castinganneau@frenchtv.fr)

Dans tous les cas, ces envois devront contenir toutes les informations suivantes requises ; à défaut la Candidature ne sera pas prise en compte :

1. Prénom d'usage
2. Nom
3. Date de naissance
4. Profession
5. Adresse mail
6. Téléphone
7. Description en quelques lignes
8. Pourquoi souhaitez-vous participer à l'Anneau
9. En quoi participer à l'Anneau changerait votre vie
10. Et acceptation des conditions générales de participation (le présent Règlement)

Les Candidats retenus pour participer à la première étape de la Sélection (telle qu'elle est ci-dessous définie à l'Article 3.1), pourront être contactés par la Société afin notamment de convenir d'une date de disponibilité.

**ARTICLE 3 – LES ETAPES DE LA SELECTION**

Quelle que soit l'Étape de Sélection, le choix par la Société des Candidats retenus pour participer à l'Étape suivante de Sélection, en ce inclus l'Étape de détermination par la Société de la participation des Candidats à la Compétition elle-même, est entièrement discrétionnaire et n'aura à être ni justifié, ni motivé d'une quelconque manière et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque réclamation, quelle que soit l'Étape des Sélections.

**3.1. PREMIERE ÉTAPE DE LA SELECTION**

La Première étape de la Sélection (ci-après désignée « **Étape 1** ») a pour but d'opérer une première sélection des Candidatures présentées afin de parvenir à la deuxième étape de la Sélection (ci-après désignée « **Étape 2** »).

Dans la cadre de l'Étape 1, la Société déterminera de manière strictement discrétionnaire les Candidats retenus pour participer à l'Étape 2.

**3.2. DEUXIEME ÉTAPE DE LA SELECTION**

L'**Étape 2** a pour but d'opérer une sélection entre les Candidatures retenues par la Société à l'issue de l'Étape 1 afin de parvenir à la troisième étape de la Sélection (ci-après désignée « **Étape 3** »).

A l'issue de l'Étape 2, la Société déterminera de manière strictement discrétionnaire les Candidats retenus pour participer à l'Étape 3 dont le nombre, à titre indicatif, pourrait être compris entre 18 et 32.



L'Étape 2 consistera en un entretien du Candidat en visio-conférence dont la durée pourra durer, à titre indicatif et à l'entière discrétion de la Société, jusqu'à 30/45 minutes.

La visioconférence sera enregistrée par la Société exclusivement.

A cet égard, l'entretien en visioconférence entrant dans le champ du savoir-faire de la Société et du Secret des affaires protégé par la loi et les règlements, le Candidat participant à l'Étape 2 s'interdit expressément de procéder et/ou de faire procéder, directement ou indirectement, à tout enregistrement de l'Étape 2.

L'enregistrement par la Société de la visioconférence donnera lieu à un montage audio et/ou visuel d'environ 5 minutes non communiqué au Candidat et/ou tout autre version décidée par la Société et effectué à son entière discrétion (ci-après désigné « **l'Enregistrement Étape 2** ») ; il pourra être communiqué à tout partenaire de la Société.

En conséquence, en présentant sa Candidature et sans autre formalisme que cette présentation, le Candidat consent expressément à la Société les droits de fixation, reproduction, adaptation et représentation de l'Enregistrement Étape 2 dans les conditions de l'Article 4 ci-dessous du Règlement.

### 3.2. TROISIEME ÉTAPE DE LA SELECTION

L'**Étape 3** a pour but d'opérer une sélection entre les Candidatures retenues par la Société à l'issue de l'Étape 2 afin de parvenir à la quatrième étape de la Sélection (ci-après désignée « **Étape 3** »).

A l'issue de l'Étape 3, la Société déterminera de manière strictement discrétionnaire les Candidats retenus pour participer à l'Étape 4.

L'Étape 3 aura lieu en présentiel, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur la date de sa tenue, à Paris ou sa région.

Les frais de transport des Candidats justifiant habiter à plus de 100 km du lieu d'organisation de l'Étape 2 seront pris en charge par la Société en transport en commun de seconde classe sur justificatifs conformes et/ou remboursés à même hauteur contre justificatifs conformes, le tout dans la limite de 200 euros TTC.

L'Étape 3 consistera :

- en la remise de documents éventuellement nécessaires par le Candidat à la Société et notamment :
  - o certificat médical du médecin traitant,
  - o attestation de responsabilité civile avec mention de sa date de début et de fin,
  - o et de toute autre documentation sollicitée par la Société dans le respect des loi et règlements.

et tout autre document qui serait demandé par la Société.

- à échanger avec l'équipe de la Société en charge de la Sélection et de la Compétition et du Jeu TV afin de permettre à la Société d'appréhender notamment la motivation du Candidat pour sa participation à la Compétition, étant précisé que cet entretien pourra être enregistré (audio et/ou visuel) par la Société et éventuellement monté en tout format et à la seule discrétion de la Société et non communiqué au Candidat (ci-après désigné « **l'Enregistrement Étape 3** »),
- à la remise éventuelle par le Candidat à la Société de documents audios et/ou visuels de type photo, vidéo, enregistrement sonore, etc.. dans les Conditions précisées à l'article 4 ci-dessous du Règlement (ci-après désignés « **Enregistrement du Candidat** »),
- en la mise en place du contrôle de l'aptitude médicale du Candidat (physique et psychologique) à participer à la Compétition au moyen de tests médicaux effectués par des professionnels de santé.  
Ces tests médicaux sont destinés à soumettre les Candidats à tous tests de nature médicale (physique et psychologique) avec tout partenaire médical de la Société, étant naturellement précisé que, dans le cadre de la garantie du respect du secret médical par les médecins et la Société, le résultat de ces tests ne sera transmis à la Société que sous forme d'avis positif ou négatif pour chaque Candidat concernant sa participation à la Compétition et au Jeu TV (ci-après désignés « **les Avis Médicaux** »).  
Ces tests médicaux seront passés avec (i) le partenaire médical de la Société et (ii) la médecine du travail et (iii) l'équipe médicale de l'assureur de la Société afin que ces trois organismes transmettent à la Société leurs Avis Médicaux pour chacun des Candidats de l'Étape 3.

Une fois reçus tous les Avis Médicaux par la Société, elle sélectionnera, à son entière discrétion, les Candidats retenus pour la troisième étape de Sélection (ci-après désignée « **l'Étape 3** ») parmi les Candidats disposant d'Avis Médicaux positifs ne comportant aucune contre-indication ni réserve.

Il est à nouveau précisé que l'Étape 3 entre également dans le champ du savoir-faire de la Société et du Secret des affaires protégé par la loi et les règlements, le Candidat participant à l'Étape 3 s'interdit expressément de procéder et/ou de faire procéder, directement ou indirectement, à tout enregistrement de l'Étape 3.

### 3.3. QUATRIEME ÉTAPE DE LA SÉLECTION

L'Étape 4 a pour but d'opérer une sélection entre les Candidatures retenues par la Société à l'issue de l'Étape 3 afin de parvenir à la Sélection des participants de la Compétition.

La Société déterminera de manière strictement discrétionnaire les Candidats retenus pour participer à la Compétition.

A l'issue de l'Étape 4, environ seize (16) Candidats seront retenus pour participer à la Compétition en qualité de Candidats et/ou Candidats remplaçants étant précisé que la Compétition devrait faire concourir douze (12) Candidats.

## ARTICLE 4 – AUTORISATION D'UTILISATION DES DROITS INCORPORELS ET CORPORELS

### 4.1. Définitions

Par « **Enregistrement Candidat** » il est entendu au présent Règlement les documents écrits et/ou audio et/ou visuels de type photo, vidéo, enregistrement sonore, etc.. remis par le Candidat à la Société et à propos desquels le Candidat déclare et garantit à la Société que les droits incorporels y afférents ne sont détenus par aucun tiers, en ce compris le droit de propriété intellectuelle, ou le cas échéant avoir obtenu l'ensemble des autorisations et accords nécessaires préalablement à ladite soumission notamment au titre du droit au respect de la vie privée et le droit à l'image et les droits de la personnalité et ce dans les conditions visées au présent Article 4.

Par « **Attribut du Droit de la Personnalité** » il est entendu au présent Règlement notamment les éléments suivants : voix, image, silhouette, prénoms, patronyme, pseudo, bibliographie, Curriculum Vitae (CV) du Candidat et des personnes figurants sur l'Enregistrement Candidat et plus généralement tous les droits attachés aux droits de la personnalité tels que définis par le droit positif.

Par « **les Droits** » il est entendu au présent Règlement, outre les Attributs du Droit de la Personnalité, tous les droits de propriété intellectuelle et économiques afférents aux Enregistrements Candidat.

Par « **la Fixation des Droits** » on entend tout et partie des Enregistrements, y incluant tous les Droits y afférents, à savoir les Enregistrement Étape 2, Enregistrement Étape 3, et Enregistrement Candidat.

### 4.2. Autorisations et garanties

Le Candidat déclare et garantit sans restriction ni réserve qu'il dispose de tous les Droits et que la Fixation des Droits ne contrevient et ne contreviendra en aucune manière au respect de l'ordre public français *a fortiori* pénal, permettant ainsi l'exploitation paisible et sans violer les droits d'aucun tiers ou d'une quelconque disposition d'ordre publique, de la Fixation des Droits dans les conditions du présent article.

Le Candidat garantit à la Société la jouissance paisible de tout et partie de la Fixation des Droits contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

Dans ce cadre et en se portant candidat, le Candidat reconnaît et accepte les termes de la présente autorisation consistant à permettre à la Société d'exploiter de manière exclusive (sauf en ce qui concerne l'Enregistrement Candidat) la Fixation des Droits, en tout ou en partie, sur tous supports, modes d'exploitation et en tous formats, à des fins notamment de diffusion linéaire et non linéaire et de promotion de la Sélection, de la Compétition et du Jeu TV (en ce compris making of, behind the scene, cross over, bonus etc) et des activités de la Société et/ou de celles du groupe auquel elle appartient et/ou des partenaires de la Société dont le Primo-Diffuseur et ce dans le monde entier et pour la durée légale française des droits d'auteur.

L'autorisation ainsi consentie par le Candidat sur la Fixation des Droits comprend notamment :

- le droits de traduction, de doublage et/ou sous-titrage en toutes langues (en ce notamment inclus le langage des signes) par toute personne physique et/ou par toute intelligence artificielle et sous toute forme, y compris voice over, lip sync et/ou audiodescription notamment (ci-après et ci-avant «Versions Linguistiques »), de correction, adaptation y compris technique nécessaire à toute opération liée aux technologies dites "multimédia" (numérisation, encodage, compression, décompression etc.) permettant toute exploitation multimédia, d'évolution/suites sous toutes ses formes et d'adjonction,

- le droit de reproduction/duplication en nombre et sur quelques supports que ce soit et par tous procédés (numérisation, encodage, duplication, gravage, impression, etc.) en tous formats,
- le droit d'intégration et d'extraction partielles ou/et intégrales en vue de toute exploitation, dont représentation publique de tous extraits visuels et/ou sonores, arrangements, et/ou images fixes issues de la Fixation des Droits, en tous lieux publics ou non, sur tous supports (magnétiques, optiques, électroniques, numériques, micro-ondes ou opto-numériques etc.) et par tous moyens de communication (notamment par voie de presse, affichage, diffusion dans les salles de cinéma ou par voie de télédiffusion et/ou de radiodiffusion sur tout service de communication audiovisuelle ou de communication au public en ligne -linéaire ou non linéaire- par tous réseaux de communication électronique), éventuellement associés à des inserts, écrans ou billboards publicitaires, notamment dans le cadre de la promotion de la Sélection, de la Compétition et/ou du Jeu TV et leurs suites et/ou de celle du Diffuseur prioritaire et/ou de la Société notamment,
- le droit d'autoriser les diffusions linéaires et non linéaires de la Fixation des Droits en toute Version Linguistique et éventuellement incorporée dans le Jeu TV et/ou ses making of, behind the scenes et bonus à des fins publiques ou privées par tous procédés inhérents à ces modes d'exploitation, ce droit comporte notamment le droit d'exploitation de la Fixation des Droits par représentation, tant aux fins de réception individuelle que collective, sur tous Services de Médias Audiovisuels et sur tous Services de Médias Audiovisuels à la Demande (ci-après désignés ensembles « **SMA** » ou seul « **SMAD** » pour le second) et notamment d'une part en diffusion linéaire (dont télédiffusion par les services audiovisuels de tout éditeur tels que, le cas échéant, ceux du Primo-Diffuseur) et d'autre part en diffusion non linéaire (particulièrement mais non exclusivement par tout SMAD tels que notamment Netflix, Vidéo Prime etc.), et ce, en toutes hypothèses, par tout moyen de transmission d'un flux audio et/ou visuel et/ou de connexion à ce flux (dont hertzienne analogique, numérique, terrestre, satellite, câble, internet, projection, xDSL, Fibre, Wi-Fi, Wi-Max, 5G GPRS, EDGE, UMTS, HSDPA et tous moyens antérieurs et/ou similaires à ceux précités et/ou futur en découlant et/ou inconnus à ce jour) et quel que soit le mode de traitement du son et de l'image ou le format technique (AAC,WMV,MPEG,MOV,AAC etc.) inhérents à ces modes d'exploitation (dont notamment les « IPTV », boîtiers/clés multimédias, télévision connectée ou non, plateformes numériques de mise à disposition, plateforme de partage de contenus, réseaux sociaux etc.) que ces diffusions soit effectuées par télédiffusion, streaming (technique de diffusion et de lecture en ligne et en continu de données multimédias), téléchargement temporaire (location) ou définitif (achat), à titre gratuit (FVOD dont notamment télévision de rattrapage ou pré-visionnage mis à disposition pendant une durée limitée généralement adossée à sa diffusion linéaire) ou contre paiement d'un abonnement forfaitaire donnant un accès illimité à un catalogue (SVOD) et/ou contre paiement d'un prix individualisé (TVOD/PPV) et/ou financé partiellement ou totalement par de la publicité (AVOD) et/ou toute autre forme hybride (dont NVOD IVOD etc. et à venir) des précédentes et/ou en découlant, et ce, que les visualisations en découlant aient lieu sur supports fixes (téléviseurs, écrans de cinéma, murs, etc.) et/ou mobiles (téléphones, tablettes numériques, consoles de jeux etc.) et quels que soient les réseaux utilisés, publics ou privés, commerciaux ou non commerciaux et/ou institutionnels privés et/ou publics (ministères, écoles, universités, musées, prisons, marchés, festivals ou manifestations professionnelles et/ou de promotion etc.) et dans tous transports quels qu'ils soient (trains, avions, cars, etc..),
- les droits vidéographiques, dans les conditions précisées au présent article, par tous procédés audios et/ou visuels (notamment analogiques, électroniques, numériques et/ou opto-numériques) et sur tous supports tels que numériques, films, bandes magnétiques, vidéo CD, CD, disque durs, cartes mémoires, ou disques numériques polyvalents (dont notamment DVD, Disques, DVD vidéo, DVD ROM, DVD RAM, etc.) CDROM, CDR, CDI, Clés USB, disques durs et plus généralement tous supports actuels et/ou en découlant et/ou à venir permettant le stockage en tous les formats destinés à la vente et/ou à la location et/ou au prêt,
- le droit d'exploitation multimédia interactif (par programme multimédia interactif on entend un ensemble homogène, lors de la consultation, composé d'éléments de genres différents et notamment de textes, de sons, d'images fixes ou animées utilisant, décrivant ou incarnant les personnages, histoires, thèmes, situations, symboles, expressions et/ou événements décrits ou représentés dans la Sélection et/ou la Compétition, ainsi que les œuvres d'art, les décors, les environnements, les accessoires et les objets qui y apparaissent ou y sont représentés, dont la structure et l'accès sont régis par un logiciel permettant l'interactivité) pouvant être exploité sur tous supports destinés à la vente, à la location ou au prêt pour l'usage privé du public ou par télédiffusion par voie hertzienne terrestre, par câble, satellite ou en réseau, notamment sous forme de jeux vidéo, par voie de CDI (Compact Disc Interactif), CD-Rom, ou sur tout autre support analogue de type interactif ou encore en vue d'une exploitation « en ligne »,
- le droit d'exploitation promotionnel et/ou publicitaire de tout et/ou partie de la Fixation des Droits pour la promotion de la Sélection et/ou de la Compétition et/ou du Jeu TV afin d'en assurer la promotion la plus efficace possible et/ou celle de ses exploitants et leur partenaires et/ou de la Société, sur tous supports et par tous modes d'exploitation notamment visés au présent article,
- les droits de parrainage et sponsoring.

Compte tenu des exploitations envisagées en toutes versions (notamment de durée, linguistique et/ou sous-titrée y compris par IA) et/ou remontage de la Fixation des Droits, la Société sera libre de les diffuser et de privilégier certains de leurs éléments. De manière générale, la Candidat accepte et reconnaît que toute décision de coupure,



de montage, de suppression de plan(s), dissociation ou association de son(s) ou d'image(s) etc. et plus généralement toute adaptation par tous moyens d'habillage des images et/ou sons, jugés utiles pour l'exploitation de la Fixation des Droits et/ou de la Sélection et/ou de la Compétition et/ou du Jeu TV, telle que prévue au présent Article, relève de la seule décision de la Société ce que le Candidat reconnaît et accepte, par le simple fait de présenter sa Candidature, et renonce ainsi à tout recours contre la Société à ce titre.

La Société est donc seule et unique décisionnaire de l'utilisation qu'elle souhaiterait faire, ou ne pas faire (la Société ne souscrit aucune obligation d'exploiter la Fixation des Droits), de la Fixation des Droits. Ses choix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, réclamation ou demande d'explication d'aucune sorte, ce que le Candidat reconnaît et accepte, du seul fait de sa participation à la Sélection, de même qu'il accepte et reconnaît dans les mêmes conditions que l'absence d'exploitation de la Fixation des Droits n'est pas de nature à lui causer un quelconque préjudice.

Il est naturellement précisé que l'accord écrit du Candidat devra être demandé par la Société pour l'utilisation de ses Droits ne provenant pas directement de la Fixation des Droits.

La présente autorisation est également consentie, dans le cadre du RGPD conformément auquel le Candidat accepte expressément le traitement de ses données personnelles qui figureraient notamment dans tout et/ou partie de la Fixation des Droits et les exploitations telles que visées au présent article.

#### ARTICLE 5 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

La Société ne souscrit à l'égard des Candidats aucune obligation de sélectionner ces derniers à une quelconque Étape de la Sélection ou à la Compétition ou au Jeu TV, ni même de produire, réaliser et/ou diffuser le Jeu TV réalisé ou non, en tout ou partie, et ne saurait donc être inquiétée à cet égard.

La Société ne saurait être responsable notamment en cas de survenance de :

- tout événement répondant à la définition de la force majeure,
- tout fait d'un tiers et/ou faute d'un Candidat causant un préjudice à un tiers ou à lui-même,
- toute défaillance technique, logistique et/ou matérielle et/ou de tout dommage causé aux équipements informatiques et/ou aux données des Candidats,
- tout fait d'une personne présentant une Candidature en contradiction avec tout ou partie du Règlement en ce compris ses éventuels avenants à intervenir et/ou perturbant de quelque manière que ce soit le bon déroulement des droits et obligations qu'il stipule,
- toute fausse déclaration ou déclaration erronée d'un Candidat et ses conséquences directes et indirectes notamment vis-à-vis de lui-même et/ou des tiers,
- toute fraude ou tentative de fraude qui entraîneront immédiatement et sans recours possible tout droit de participer à la Sélection et à la Compétition,
- tout dysfonctionnement informatique et/ou de télécommunication ; la présentation des Candidatures (Article 3 du Règlement) se faisant au moyen d'outils et services de communications électroniques (ci-après désignés ensemble en tout et partie « **La Transmission Numériques** »), les Candidats exceptent et reconnaissent expressément que la Société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement (entendu au sens large du terme) de la Transmission Numérique, que ce dysfonctionnement soit d'ordre notamment technique ou causé par malveillance, rendant irrecevable la Candidature ou même causant un préjudice au Candidat et/ou à ses Données Personnelles et/ou à ses propres outils informatiques et/ou de télécommunication et notamment si le candidat souhaitant soumettre sa Candidature ne parvenait pas à accéder au site et/ou l'adresse mail dédiée à cet effet ou à transmettre ses informations, ou à recevoir des informations suite à l'envoi de la Candidature ou s'ils reçoivent des informations erronées ou tardivement, ou (ii) si la Société et/ou ses ayant droit ou ayant cause et/ou ses prestataires reçoivent des informations inexactes ou incomplètes, ou si les informations relatives à la Candidature, y compris les vidéos, ne parvenaient pas à la Société et/ou ses ayants droit ou ayants cause et/ou ses prestataires ou leur arriveraient illisibles, impossibles à traiter, tardivement, ou en cas d'anomalies techniques ou autres affectant le bon fonctionnement des procédures de la Candidature, et liés, notamment mais non limitativement, à l'encombrement des réseaux de communications électroniques, aux systèmes informatiques, à une coupure de courant électrique, à l'environnement logique ou matériel opérant l'envoi des Candidatures.

La Société ne saurait garantir que la Sélection ou la Compétition ou le JEU TV fonctionnera sans interruption, défaillance, dysfonctionnement, ni en l'absence d'erreurs informatiques ou autres, ni que les défauts constatés seront corrigés, ce que les Candidats, par le seul fait de se porter Candidat, reconnaissent et acceptent expressément.

En cas de contradiction entre les dispositions du Règlement et tout message et/ou toute information quelconque relative aux Sélections, les dispositions des présentes prévaudront.



**ARTICLE 6 – DEPOT ET MODIFICATIONS DU REGLEMENT**

Le présent Règlement est déposé auprès de la SCP SIMONIN, LE MAREC et GUERRIER, Commissaires de justice associés, 54 rue Taitbout 75009 Paris.

Des avenants pourront être apportés au présent Règlement et feront l'objet d'un dépôt auprès de la SCP SIMONIN, LE MAREC et GUERRIER, Commissaires de Justice Associés 54 rue Taitbout 75009 PARIS.

La Société se réserve la possibilité de modifier le Règlement en cas de besoin, de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles dans l'application et l'interprétation du Règlement sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La Société se réserve le droit, à tout moment, sans préavis et sans avoir à en justifier, (i) d'interrompre les Candidatures et la Sélection, (ii) de les proroger, (iii) écourter, et (iv) de les modifier, en ce compris le fait de les annuler. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société fera ses meilleurs efforts pour en informer préalablement les Candidats.

En ces cas, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée d'aucune manière ; les Candidats ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

En cas de situation non envisagée dans le cadre des présentes, la Société décidera seule de la décision à prendre.

**ARTICLE 7 – LOI APPLICABLE ET COMPETENCE**

Le présent Règlement est soumis à loi française. En cas de désaccord persistant sur la validité, l'application, l'exécution et/ou l'interprétation du Règlement, tout différend sera soumis à la compétence exclusive des cours et tribunaux compétents de Paris.

## ANNEXE

**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE FRENCH TV  
RELATIVE AUX DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre de ses activités, la Société est soucieuse de préserver la confidentialité des Données Personnelles qu'elle est amenée à recueillir et qui feront l'objet d'une utilisation appelée traitement.

La présente politique de confidentialité (ci-après la « Politique de Confidentialité ») a pour objectif d'encadrer l'utilisation des Données Personnelles pouvant être recueillies par la Société dans le cadre précité et conformément à la réglementation applicable.

La Politique de Confidentialité vous permet de comprendre la façon dont vos Données Personnelles sont traitées par la Société, dont leur accès est sécurisé afin de garantir leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité.

Cette Politique vise également à vous informer des finalités pour lesquelles nous traitons ces informations, de leur durée de conservation, des personnes avec qui nous les partageons et, enfin, des droits dont vous disposez à cet égard.

La présente Politique pourra être mise à jour notamment au regard des évolutions législatives ou réglementaires. Nous vous invitons à ce titre à la consulter régulièrement.

**LES DONNEES PERSONNELLES QUE NOUS COLLECTONS**

Les données personnelles sont définies par le RGPD comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». A titre d'exemple, les photos d'identité sont des données personnelles de même que le numéro de sécurité sociale.

Certaines données personnelles sont qualifiées de données personnelles sensibles ; elles correspondent à toutes les informations liées à l'origine raciale ou ethnique, aux croyances religieuses, politiques ou philosophiques, à la santé physique ou mentale, à certaines informations sur la maternité et à l'adoption, l'orientation sexuelle ou encore au contenu d'un casier judiciaire.

Dans un souci de diminution des risques, seules les données personnelles nécessaires et pertinentes au regard des finalités poursuivies par la Société sont collectées.

Les données personnelles collectées par nos soins sont celles que vous nous communiquez directement ou indirectement ; cette communication s'effectue dans le cadre de correspondances ou conversation qu'elles soient écrites ou orales et particulièrement lors d'entretiens téléphoniques, captations audio et/ou visuelles, autorisation de diffusion, formulaires, contrats etc.

Les données personnelles peuvent être disponibles en accès libre et public ou nous être transmises par tous tiers, tels que des agents, intermédiaires, entreprises de production, diffuseurs, partenaires. Dans ce cas, il appartiendra à ces derniers d'avoir obtenu votre accord préalablement à ladite transmission.

Si vous étiez d'ailleurs vous-même amené(e) à nous transmettre des Données Personnelles d'une autre personne, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'avoir obtenu préalablement son accord.

Enfin, nous sommes susceptibles de collecter des données personnelles sensibles.

Si vous êtes, par exemple, candidat à l'un de nos programmes, des formulaires vous seront soumis afin que vous soyez informé(es) des Données sensibles que nous collectons pour les besoins de la production et afin de nous assurer que vous consentez librement et expressément à ce que nous traitons ces informations.

Dans certains cas, nous pouvons être amenés à communiquer ces Données sensibles à certains tiers, comme :

- dans le cas où vous auriez rendus ces données publiques et accessibles à tous et ce par divers moyens de communication,
- pour des raisons médicales, vos données sensibles peuvent être communiquées auprès de personnes tierces, tel que par exemple, les organismes de sécurité sociale et/ou assurances et/ou les secours,
- dans le cas où celles-ci nous seraient réclamées par les autorités judiciaires et/ou dans le cadre de poursuites judiciaires.

Toute autre utilisation de ces données sensibles ne se fera pas sans que vous n'y ayez donné votre consentement au préalable, et ce de manière expresse.

## LA FINALITE DES DONNEES PERSONNELLES QUE NOUS COLLECTONS

Ces données peuvent être collectées

- parce que les lois et règlements nous y obligent pour répondre à nos obligations par exemple d'employeur qui nous imposent de procéder à des déclarations aux organismes sociaux ou autorités (DUE, DSN, médecine du travail, vérificateurs URSSAF, FRANCE TRAVAIL etc.). Nous sommes également tenu de vérifier, dans le cas où vous seriez ressortissant d'un pays tiers à l'union européenne que vous résidez légalement sur le territoire français et que vous disposez d'une autorisation d'y travailler en vigueur,
- par nécessité contractuelle comme par exemple dans le cadre d'autorisation de diffusion et/ou de contrats conclu avec vous afin de vous y identifier et de pouvoir vous contacter, ou encore par exemple de répondre à nos propres obligations contractuelles et/ou légales comme les déclarations de droits auprès des diffuseurs et/ou des organismes de gestion collective des droits ou encore parce que nous garantissons la bonne fin et la jouissance paisible de de nos partenaires contractuels, lesquels nous imposent de procéder à un certain nombre de vérifications auprès des Candidats, participants et/ou prestataires auxquels nous faisons appel,
- par intérêt légitime notamment en vue
  - d'établir tous les documents nécessaires à notre activité,
  - nous conformer à nos exigences comptables, fiscales ou d'audit,
  - d'assurer la sécurité de toute personnes en lien avec notre activité,
  - de nous protéger contre la fraude, l'abus de confiance, le vol de matériaux exclusifs, l'abus de bien sociaux, la corruption ou toute atteinte à notre activité,
  - de surveiller les communications hébergées par nos systèmes d'information,
  - de donner suite à toute plainte, réclamation, procédure judiciaire,
  - de produire et d'exploiter nos programmes, en intégralité ou par extraits, à des fins commerciales ou non, dans le monde entier pour la durée des droits attachés auxdits programmes. Nous vous précisons à cet égard que nous conservons une copie des programmes (incluant les rushes),
  - de communiquer des Données Personnelles à nos conseils, aux diffuseurs, à nos partenaires, à nos coproducteurs, à toute entité du groupe auquel appartient la Société, ainsi qu'à tout tiers, pour les besoins de notre activité,
  - de transmettre tout ou partie des Données Personnelles à toute société auprès de laquelle nous acquérons de nouveaux actifs ou à un éventuel nouvel acquéreur de certains de nos actifs. Le responsable du traitement de vos Données Personnelles sera alors ce tiers acquéreur, vous pourrez continuer à vous informer sur vos droits et les exercer auprès de lui,
- dans le cas où vous seriez candidat à l'un de nos programmes :
  - pour pouvoir étudier, avec nos clients et/ou partenaires éventuels, votre candidature,
  - pour pouvoir vérifier votre âge, votre identité ou toute autre information dans ce cadre,
  - pour pouvoir répondre à toute question que vous auriez concernant votre candidature.

Naturellement, nous veillons consciencieusement à ce que les traitements de Données Personnelles réalisés dans notre intérêt légitime en vue de poursuivre les finalités ci-avant décrites ne portent pas atteinte à votre vie privée ou à vos libertés et droits fondamentaux.

En tout état de cause, toute collecte et/ou traitement de vos Données Personnelles qui ne serait pas justifié par l'une des raisons précédentes ne pourra intervenir qu'avec votre accord explicite.

- dans tous les cas où vous nous auriez donné votre consentement de manière spécifique, libre et éclairé : ce consentement peut être retiré à tout moment sans pour autant remettre en cause la licéité du traitement déjà effectué.

## NOUS PARTAGEONS VOS DONNEES PERSONNELLES : AVEC QUI ?

Les Données Personnelles collectées par la Société sont utilisées dans le cadre de ses activités.

Elles peuvent ainsi être transmises aux différentes équipes de production, pour l'étude de votre candidature, pour l'organisation pratique de votre collaboration ou participation à la production de l'un de nos programmes.

Elles peuvent également être communiquées à nos autres équipes internes, tels que les départements juridiques pour la rédaction des contrats par exemple, les départements comptables et financiers lorsqu'un paiement ou des déclarations sont nécessaire, les équipes en charge des assurances, ainsi qu'aux équipes en charge de l'exploitation commerciale et de la distribution des programmes.



Par ailleurs, nous pouvons être amenés à transmettre vos Données Personnelles à nos prestataires, partenaires, agents, sous-traitants et diffuseurs mais également à toute entité du groupe auquel appartient la Société, en vue de faciliter la production et l'exploitation de nos programmes.

Aussi, nous nous engageons à ne jamais partager vos Données Personnelles avec d'autres entités, organisations ou tiers autres que ceux désignés ci-dessus, à l'exception :

- d'en être contraints par la loi ou une juridiction,
- d'y être invités par une autorité compétente de contrôle ou de prévention.

#### Transmissions de vos données à l'international

Nous pouvons être amenés à transférer vos Données Personnelles à des entités du groupe auquel nous appartenons et à des prestataires situés en dehors de l'Espace Économique Européen. En cas de transfert vers ces pays, nous adopterons les mesures de protection appropriées afin de protéger ces données selon les pays concernés et leur niveau d'exigence en matière de protection des données à caractère personnel.

Pour cette raison et en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous concluons des accords de transfert de données sécurisés qui reprennent les garanties appropriées et approuvées par la Commission européenne.

### **NOUS CONSERVONS VOS DONNEES PERSONNELLES : COMBIEN DE TEMPS ?**

La durée de conservation de vos Données Personnelles peut varier en fonction de la finalité de la collecte.

De manière générale, nous ne conservons les Données Personnelles pertinentes que pour le temps nécessaire à la poursuite des finalités détaillées aux présentes.

Aussi, nous pouvons être amenés à conserver des données pour répondre à des exigences de conservation qui nous sont imposées par la loi.

Nous procédons à une revue régulière des données que nous avons enregistrées et nous les supprimons lorsque leur conservation n'est plus justifiée.

#### **Dans le cas où vous seriez candidat à l'un de nos programmes :**

- **Et que vous êtes retenu(e) pour participer à l'un de nos programmes :** vos données Personnelles seront conservées pendant la période d'exploitation du programme sauf vos données sensibles (sauf celles éventuellement incorporées *de facto* au programme) qui seront conservées pendant 3 ans après la première exploitation du programme. A défaut d'exploitation toutes vos données seront supprimées 2 ans après la fin de production du Programme, à l'exception cependant de certaines données qui pourront être conservées au-delà, avec votre accord et en application des obligations de la Société vis-à-vis de ses contractants, relatives au respect des lois, réglementations et conditions de règlement de jeu. Si vous êtes mineur.e, la durée de conservation sera ramenée à 18 mois.
- **Et que vous n'êtes pas retenu(e) pour participer :** vos données Personnelles seront conservées pendant les 3 prochaines saisons du Programme et à défaut de saison ultérieure, 3 ans après la fin de la production du Programme et 2 ans pour vos données sensibles Si vous êtes mineur.e, la durée de conservation sera ramenée à 18 mois.

**Il est rappelé aux Mineurs que** nous prenons très au sérieux notre obligation de protection et de respect de la vie privée de chacun, et plus particulièrement celle des personnes âgées de moins de 18 ans au moment de leur candidature et que :

- avant de nous communiquer des informations personnelles, il te faut l'accord de vos deux représentants légaux (sauf décision de justice définitive émanant de la République Française ne laissant l'autorité parentale qu'à l'un des deux) ; nous pourrions donc être amenés à vérifier et/ou à recueillir leur consentement directement auprès d'eux,
- si tu participes à la production de nos programmes, nous devons en apprendre un peu plus sur toi et nous pouvons donc être amenés à te demander des informations te concernant, telles que ton nom, ton prénom, ta date de naissance, tes coordonnées ainsi que dans certains cas, des détails sur ton histoire. Cela nous permet d'être sûrs que tu correspondes bien au profil que nous recherchons pour notre programme et de garantir que ta participation soit une belle expérience pour toi ; nous pouvons également être amenés à consulter les pages que tu as créées à ton nom et/ou pseudonyme sur les réseaux sociaux pour vérifier les informations que tu nous as données et en apprendre davantage sur toi,
- tu peux être amené(e) à partager certaines informations plus personnelles avec nos équipes, ces informations sont appelées données sensibles,

- avant de partager tes informations personnelles avec nous, il faut que tu saches que nos programmes peuvent repasser plusieurs fois à la télévision et peuvent être diffusés n'importe où dans le monde. Pour cette raison nous sommes amenés à garder tes données personnelles pendant une longue période et pour certaines pendant toute la durée d'exploitation du programme auquel tu as participé.

#### NOUS METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR NOUS ASSURER DE LA PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

La Société s'engage à traiter les Données Personnelles de manière licite, loyale et transparente dans le cadre des finalités poursuivies et annoncées, pour la durée nécessaire aux traitements mis en place et de façon la plus sécurisée possible dans le cadre d'une obligation de moyen.

La Société met en place et actualise les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles en empêchant qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

En cas de violation de ses Données Personnelles susceptible d'engendrer un risque pour vos droits et libertés, la Société en notifie la violation à la CNIL dans les meilleurs délais, et, si possible soixante-douze (72) heures au plus tard après en avoir pris connaissance. La Société vous en informera également, dans les meilleurs délais conformément aux dispositions de l'article 34 du RGPD.

#### VOS DROITS SUR VOS DONNEES PERSONNELLES

En votre qualité de Personne directement concernée par les Données Personnelles, vous pouvez demander la communication de celles-ci et exiger que soient - rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées - les données inexacts, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Vous disposez ainsi d'un droit d'accès à vos Données Personnelles, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité, d'un droit à la rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos Données et enfin d'un droit à l'oubli.

- droit d'accès : est la faculté d'obtenir de la part du responsable de traitement, la confirmation que des Données Personnelles sont traitées, et le cas échéant la possibilité d'avoir connaissance des finalités du traitement,
- droit d'opposition : Vous disposez à tout moment du droit de vous opposer au traitement de vos Données Personnelles, lorsqu'il existe des raisons impérieuses et légitimes relatives à votre situation particulière. Dans ce cas, la Société ne traitera plus les Données Personnelles, à moins qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés du Candidat, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.
- droit à la portabilité : la possibilité, à votre convenance, de solliciter le transfert de vos Données à un autre responsable de traitement et/ou récupérer directement une partie de vos Données dans un format lisible.
- droit à la rectification : si vous estimez que les Données que nous détenons vous concernant sont inexacts ou incomplètes, vous pouvez exercer votre droit de rectification en sollicitant que nous les mettions à jour.
- droit à la limitation du traitement de vos Données : dans l'hypothèse où nous traiterions vos données de façon illégale ou inexacte, vous pourriez formuler une demande visant à restreindre tout traitement ultérieur de vos données. Si votre demande est légitime et qu'en conséquence nous y faisons droit, nous ne traiterons vos données personnelles qu'avec votre consentement ou pour remplir nos obligations légales. Nous vous précisons que le fait d'obtenir une restriction de traitement nous permet toutefois de continuer à stocker vos données,
- droit à l'oubli : c'est un droit à l'effacement de vos Données personnelles. Lorsque vous exercez ce droit nous effaçons les données personnelles que nous possédons sur vous.

Il est précisé que la gestion éventuelle de données par tout tiers autre que la Société, dans l'hypothèse où ces données auraient été initialement collectées par des sociétés tierces, est du ressort exclusif desdites sociétés.

Toute question et/ou réclamation concernant la collecte, le traitement et/ou la conservation des données des personnes concernées par ces tiers devra leur être adressée directement, en leur qualité de responsable de traitement.

Pour exercer vos droits définis ci-avant et obtenir toute autre information relative à vos Données Personnelles, nous vous remercions de nous contacter, en notre qualité de Responsable de traitement à l'adresse email : [contactrgpd@frenchtv.fr](mailto:contactrgpd@frenchtv.fr) ou à l'adresse postale suivante par lettre recommandée avec accusé de réception :

FRENCH TV  
Service Juridique-RGPD  
24 rue du Gouverneur Général Eboué

Enfin, si vous estimez que le traitement de vos Données Personnelles n'est pas conforme à la réglementation, vous disposez d'un droit de plainte auprès de l'autorité compétente de contrôle, à savoir la Commission Nationale Informatique et Libertés dite « CNIL » que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

## LES COOKIES

### Les cookies provenant du Site internet de la Société

Comme il est d'usage courant, le site internet de notre Société peut être amené à envoyer des informations appelées « cookies » à votre ordinateur qui sont stockées sur votre disque dur pour nous permettre de vous identifier lorsque vous vous rendez de nouveau sur notre site.

Les cookies recueillent des données statistiques de navigation mais n'ont ni pour objet ni pour effet de vous identifier en tant qu'individu.

Les cookies nous permettent par exemple d'identifier votre pays de préférence ce qui nous aide à améliorer notre site web et vous offrir un service personnalisé.

Il est possible d'effacer les cookies stockés sur votre appareil et de supprimer les informations qu'ils contiennent en vous rendant sur l'onglet préférences de votre navigateur.

Vous pouvez vous opposer à l'enregistrement des cookies en reconfigurant votre navigateur. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que la désactivation des cookies peut entraîner une perte de fonctionnalité sur notre site web.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la désactivation des cookies sur votre ordinateur, n'hésitez pas à consulter le site de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/cookies-les-outils-pour-les-maitriser>.

### Les cookies provenant des réseaux sociaux

Une autre catégorie de cookies provient de réseaux sociaux : ces cookies, émanant de tiers, vous permettent de partager vos Données Personnelles avec d'autres personnes.

La Société n'a aucun contrôle sur le processus employé par les réseaux sociaux pour collecter des informations relatives à votre navigation et vos Données Personnelles. Vous êtes invité à consulter les politiques de protection de la vie privée de ces réseaux sociaux afin de prendre connaissance des finalités d'utilisation, notamment publicitaires, des informations de navigation qu'ils peuvent recueillir grâce à ces boutons applicatifs.

Ces politiques de protection doivent notamment vous permettre d'exercer vos choix auprès de ces réseaux sociaux, notamment en paramétrant ses comptes d'utilisation de chacun de ces réseaux.

## LOI APPLICABLE ET RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Notre Politique de Confidentialité est soumise à la loi française « Informatique & Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, transposant en droit français la Directive européenne 95/46/CE du 24 octobre 1995 sur la protection des données personnelles et de la vie privée et la loi « pour la confiance dans l'économie numérique » n° 2004-575 du 21 juin 2004 intégrant en droit français la Directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 sur le commerce électronique et la Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 sur la protection des données personnelles et de la vie privée dans les communications électroniques modifiée par la Directive 2009/136/CE du 9 novembre 2009, et à la loi pour une République Numérique n°2016-1321 du 7 octobre 2016.

Conformément à la réglementation européenne 2016/79, le responsable de traitement est la personne morale (la Société) représentée par son représentant légal qui est à l'origine et réalise le traitement de données personnelles.

\*\*\*

\*\*

\*